



# MESURES SANITAIRES POUR LA REPRISE DU VOLLEY

**BIENVENUE AU  
PLESSIS VOLLEY**

Transmettre la passion du volley  
La formation au coeur de notre engagement  
Le sport en toute convivialité

**PLESSIS  
VOLLEY**  
Complexe Sportif  
Avenue du Colombier  
91220 PLESSIS-PATE

Retrouvez toute  
notre actualité sur  
notre facebook

FOR MORE INFO: [WWW.PLESSISVOLLEY.FR](http://WWW.PLESSISVOLLEY.FR)

Made with PosterMyWall.com

Application des mesures sanitaires FFVB du 20 Aout 2020 et du Règlement intérieur du complexe sportif du Plessis-Pâté du 1 Septembre 2020.



Le Plessis-Pâté



**FFvolley**



# MESURES SANITAIRES POUR LA REPRISE DU VOLLEY

---

**Toute personne ne respectant pas les mesures sanitaires devra quitter le gymnase. Aucune exception ne sera faite.**

## RÉFÉRENT SANITAIRE / COVID :

**Référent Club :** Steven Maury (*club.plessisvolley@gmail.com*)

Le référent sanitaire est un membre du staff du club (membre du Bureau, ou entraîneur). Ce référent ou un intervenant sera présent lors de chaque compétition et entraînement. Les noms du référent et des intervenants seront communiqués dès la reprise auprès de chaque section.

### Principales missions du référent sanitaire et des intervenants :

- Superviser la **bonne application des consignes** dans la salle
- **Communiquer** auprès de tous pour expliquer les règles mises en place
- Prendre les **mesures nécessaires si un cas COVID** se présente au sein d'une équipe
- S'assurer de la bonne utilisation du **registre des présents** (conservation, et communication des présents en cas de contamination avérée)

## REGLES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- Dans la mesure du possible et en respectant les distanciations, Les pratiquants doivent **attendre à l'extérieur** et n'entrer que lorsque que les autres pratiquants soient sortis. Le référent sanitaire validera la disponibilité du praticable.
- L'**accès aux vestiaires** est **interdit**. Chaque utilisateur devra venir vêtu de sa tenue fonctionnelle sur le site, à l'exception des chaussures, propres, spécifiques à l'activité, qui devront être chaussées sur place. Seul le bloc sanitaire à l'entrée du gymnase et le sanitaire du vestiaire « gym » restent accessibles.
- Le **port d'un masque** grand public ou chirurgical est **obligatoire**, pour les personnes de plus de 11 ans, dans l'Espace club, les espaces de circulation intérieurs et, le cas échéant extérieurs quand la distanciation physique entre les personnes ne peut être garantie.
- Toute personne pénétrant dans les espaces intérieurs doit se **laver les mains à son arrivée** ou utiliser une solution hydro-alcoolique personnelle.
- L'accès aux équipements est prioritairement **réservé aux pratiquants** ; chaque structure utilisatrice devra veiller à s'organiser afin de minimiser la présence dans les locaux de personnes non essentielles à l'activité (parents, spectateurs...).



# MESURES SANITAIRES POUR LA REPRISE DU VOLLEY

---

- L'accès aux gradins est interdit.
- La présence dans les locaux est limitée à la **stricte activité sportive**. Les moments conviviaux (verre de l'amitié, repas) de fin d'entraînement ou de match ne peuvent en aucun cas être organisés dans l'enceinte du gymnase.

## LES GESTES BARRIÈRES ET LES MESURES D'HYGIÈNE

- Les **gestes barrières** seront appliqués **partout**, en **toutes circonstances**.
- Le **port du masque** sera **obligatoire** pour les personnes de plus de 11 ans (accompagnants, visiteurs, spectateurs le cas échéant, – article 3 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020).
- Le **lavage des mains** devra être réalisé à plusieurs reprises lors de l'entraînement ou des matchs.
- Chaque pratiquant est invité à se munir d'une **gourde personnelle**.
- Un **registre des présents** sera mis à disposition à l'entrée de la salle de sport, et devra être **rempli par les pratiquants** présents.
- Le traditionnel **check** sera **proscrit** afin de conserver autant que faire se peut, la distanciation physique.

## DURANT LES MATCHS

- Le **référént** ou l'intervenant **informe** l'équipe adverse des modalités : désinfection des mains, distanciation, port du masque obligatoire pour les non pratiquants, distanciation avec les adversaires et les officiels.
- L'équipe visiteuse est tenue de s'informer de la possibilité de venir "accompagnée" (Spectateurs)
- La chaise d'arbitrage et la table de marque devront être **désinfectées avant et après** la rencontre.
- **Chaque équipe garde son banc** tout au long du match, charge aux joueurs de le changer de terrain à chaque nouveau set.
- La balle est désinfectée par l'arbitre à **chaque fin de set**
- Les **officiels** de table **portent le masque en permanence**.
- La **table de marque** est manipulée par une **seule personne** définie avant le début du match.
- L'arbitre doit être muni de son **propre sifflet**.
- **Pas de serrage de main** à la fin de la rencontre entre les joueurs, les arbitres et les coaches.



# MESURES SANITAIRES POUR LA REPRISE DU VOLLEY

## QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19

**Le référent sanitaire doit impérativement être prévenu en cas de suspicion d'un cas COVID-19.**

Tout intervenant, pratiquant ou public, présentant les symptômes du covid-19 sera orienté vers un **espace dédié** et **pris en charge par une équipe médicale**. La prise en charge de la personne présentant les symptômes repose sur : l'**isolement** de la personne, la **protection** des autres, le **secours** médical.

## EN CAS DE COVID-19 DANS L'ÉQUIPE (JOUEURS.EUSES ET/OU STAFF ET ENCADREMENT) :

**Le référent sanitaire doit impérativement être prévenu de tout cas de COVID-19 avéré.**

→ **personne symptomatique** : **pas d'entraînement** pour **toute l'équipe** en attendant les résultats des tests de dépistage.

→ **cas confirmé de COVID-19** : **isolement** pendant 14 jours ou plus suivant avis médical, test négatif obligatoire et avis médical **avant la reprise**, reprise progressive.

→ **cas contacts probables** (personnes étant dans les mêmes espaces qu'un cas confirmé et ayant eu des contacts hors distance physique prescrite -1m- avec le cas confirmé) : **communiquer la liste** des personnes à l'Agence Régionale de Santé, **tester** les personnes (J-0 et J+7), **isolement** pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé.

*A minima* **toute l'équipe doit être testée** et les **cas contacts doivent rester isolés** en attendant le résultat. Si toutes les personnes s'avèrent négatives aux tests, les entraînements normaux peuvent reprendre (sauf pour le malade).

À partir de **3 cas confirmés de COVID-19 ou Cas Contacts avérés** l'équipe concernée peut faire une demande report (automatiquement validée par la ligue) une date butoir de report sera alors donnée par la ligue. (Les cas doivent être justifiés à ligue, ainsi que le retour par un test négatif pour chaque cas)

**La FFVB et la mairie devront être prévenues le plus rapidement possible par le référent sanitaire.**

**Si trop de cas sont déclarés, le club entier peut être mis à l'isolement. (Arrêt des entraînements et de toutes compétitions)**